



**MAIRIE DE CURSAN**

8 Route du Gestas  
33670 CURSAN

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 25/05/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11

Présents : Messieurs. Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Etienne DURAND, Frédéric PAUL, Patrice HAON, Jean-Claude RONDET, Bruno SAINQUANTIN Mesdames. Sandra CHEVALLIER, Sylvie COLOGNI, Marie Jocelyne LOPES, Nathalie BARRIERE

Pouvoirs : Christine CORNU DE LA FONTAINE donne pouvoir à Sandra CHEVALLIER

Absents excusés : Jean-Luc BIENVENU, Cédric MAUGER, Philippe MIGUEL

Secrétaire de séance : Etienne DURAND

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur CAURRAZE, déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D22062023: DM 1 budget communal
- 3- D23062023: Vote FDAEC 2023
- 4- D24062023: Participation sorties scolaires
- 5- D25062023: Avis sur plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise
- 6-Questions diverses
- 7-Informations diverses



### I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 3 avril 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

II – N°D22062023: Objet : décision modificative n°1 budget communal

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1, afin d'équilibrer le budget 2023 de la commune :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 500€		
<b>TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement</b>		1 500€		
D 6751 : Valeurs comptables immo cédée	1 500€			
<b>TOTAL D042 : Opération d'ordre transf entre section</b>	1 500€			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				1 500€
<b>TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				1 500€
R192 : Plus ou moins-value sur cession immo			1 500€	
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf entre sections</b>			1 500€	

**Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative n°1**

### **III- N°D23062023 : Objet : Demande de FDAEC 2023**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

M. Christophe VIANDON et Mme Céline GOEURY, conseillers départementaux du canton de Créon, ont permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 11 342.00 €.

Divers investissements sont prévus, le financement propre de la commune doit être au moins égal à 20% de la contribution du Conseil Départemental.

La demande de subvention concerne les travaux suivants :

- Passerelle le long du Gestas : 16 600 € HT

**Total des travaux : 16 600 € HT**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE DE RÉALISER en 2023 l'opération citée ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDAEC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent**

### **IV – N°D24062023: Objet : Participation sorties scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation faite par les enseignantes de l'école CURSAN LOUPES.

- Sortie à ARTOUSTE dans les Pyrénées du 20 au 23 juin 2023 des élèves CE2/CM1 de Mme JULIENNE (27 élèves)
- Sortie à VARAIGNES en Dordogne du 21 au 23 juin 2023 des élèves CP et CE1/CE2 de Mmes BONNAUD et LAGROLLET (47 élèves)

Classes	Montant de la participation
---------	-----------------------------

CE2/CM1	400 €
CP et CE1/CE2	700 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

**-ATTRIBUE la somme de 400 € pour la classe (CE2/CM1) de Mme JULIENNE**

**-ATTRIBUE la somme de 700 € pour les classes (CP et CE1/CE2) de Mmes BONNAUD et LAGROLLET**

**Soit un montant total de 1 100€ pour la coopérative scolaire**

**V N°D25062023: Objet : DEMANDE D'AVIS NOUVEAU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE 2019-2030**

A la demande de la préfecture de la Gironde, Monsieur Le Maire présente le nouveau Plan de Protection de l'atmosphère de l'Agglomération Bordelaise 2019-2030 et demande l'avis du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé et répondu aux différentes questions, Monsieur Le maire propose de mettre en délibération ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.222-4, R.222-21 et R.341-1,

Vu l'avis de la Commission Aménagement de l'espace urbain, mobilités, biodiversité, gestion des risques et bâtiments,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal EMET UN AVIS FAVORABLE**

**Avis favorables : 5 ( Sandra CHEVALLIER + pouvoir Christine CORNU DE LA FONTAINE , Bruno SAINQUANTIN, Frédéric PAUL, Marie Jocelyne LOPES)**

**Abstentions : 6 ( Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Etienne DURAND, Patrice HAON, Sylvie COLOGNI, Nathalie BARRIERE)**

**Avis défavorable : 1 (Jean-Claude RONDET),**

**au nouveau plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Bordelaise 2019-2030.**

**VI – Informations diverses**

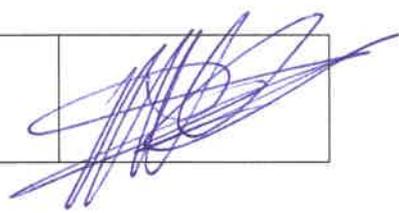
- Compte tenu de la somme reçue suite à la vente du terrain Bonneau, Mr le maire soumet au conseil la possibilité d'en placer une part (800k€) durant 1 an sur un compte à terme rémunéré à ce jour à 3,35%. La prochaine réunion du CM pourra délibérer sur cette opportunité.
- L'école demande le retraçage des lignes du terrain multisports. Le montant estimé est de 2000€
- La commission action sociale propose la mise en place d'un moment partagé avec les administrés. Celui-ci serait en matinée le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois et ce à compter d'octobre. Outre les échanges avec les élus, chaque rendez-vous pourrait être agrémenté de la transmission d'un savoir délivré par un administré qui le souhaiterait (ex : initiation 1<sup>er</sup> secours, jardinage, couture...)
- La commission action sociale propose la mise en place d'un chèque « culture jeunes » à destination des jeunes de notre commune. Sur la base de ce qui existe par ailleurs sur certaines communes du territoire, il permettrait aux enfants de bénéficier d'une réduction dans des associations partenaires à vocation sportive ou culturelle. Le montant individuel serait de 20€
- La commission action sociale rappelle plusieurs dates à venir :
  - 17 juin : journée Bébêtes & Co
  - 15 septembre : forum des associations cursanaises

- Frédéric Paul nous rappelle que l'emploi aidé souscrit par la commune en soutien de l'activité de notre personnel technique durant l'année 2022 a pris fin. De nouvelles démarches ont été engagées pour renouveler cette opportunité dans les mêmes conditions mais les freins peuvent être nombreux. Une opportunité à l'étude serait un emploi partagé avec la commune de Le Pout
- Mr le maire informe avoir reçu une demande d'installation sur la commune d'une activité d'épaviste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération	Objet	Votes
D22062023	DM1 budget communal	Approuvée
D23062023	Vote FDAEC 2023	Approuvée
D24062023	Participation sorties scolaires	Approuvée
D25062023	Avis sur plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise	Avis favorable

<b>Le Maire</b> <b>Ludovic CAURRAZE</b>		<b>Le Secrétaire</b> <b>Etienne DURAND</b>	
--	--	---	--